

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC

Séance du 24 mars 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Représentés : 19
- Absents :

La convocation du Conseil Municipal a été faite le : 17 mars 2022

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars 2022,

Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme Catherine BOTTERON a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRET, Annie POIGNAND, Séverine PUTOT, Laëtitia MOUCHET, Nicole GRANDFOND, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Simon DUGAS, Pierre MONTRICHARD, Dorian MAZIER, Christophe MAILLARDET, Renaud COLSON, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Marie-Christine BERTRAND a donné pouvoir à Mme Catherine BOTTERON, Mme Yasmina CATTIN a donné pouvoir à Mme Agathe HENRIET, M. Philippe PRENEL a donné pouvoir à Mme Annie POIGNAND

Absents : -

- Délibération 2022-14 : tarification 2022

Vu la délibération n° 2021-54 du conseil municipal du 09 décembre 2021 instaurant les tarifs pour l'année 2022,

Vu la délibération n° 2018-35 du conseil municipal du 18 mai 2018 portant sur la mise à disposition du broyeur de végétaux,

Vu la délibération n° 2013-37 du conseil municipal du 10 juillet 2013 portant sur la facturation des incivilités pour les dépôts sauvages de déchets,

Vu le CGCT,

Considérant l'avis favorable de la commission « finances » du 10 mars 2022,

Considérant que cette délibération abroge les délibérations antérieures portant sur le même sujet,

Il est proposé les tarifs suivants, applicables immédiatement :

Objets	Tarifs actuels	Proposition tarifs 2022
Mise à disposition du broyeur de végétaux *	35€ la 1 ^{ère} heure	40€ la 1 ^{ère} heure
	17€ par demi-heure après la 1 ^{ère} heure de mise à disposition	20€ par demi-heure après la 1 ^{ère} heure de mise à disposition
Amende pour enlèvement et élimination d'un dépôt sauvage **	120 €	135 €
Amende pour dépôt de gravât, matériaux ou tout autre produit inerte sans autorisation **	300 €	800 €

*Modalités de mise à disposition du broyeur de végétaux :

- Ce service est réservé exclusivement aux administrés de la commune de Châtillon-le-Duc,
- Un agent municipal véhiculera avec un tracteur le broyeur de végétaux jusqu'au domicile de l'administré ayant sollicité le service,
- L'agent municipal sera la seule personne habilitée à utiliser le broyeur pendant toute la durée d'intervention,
- Le broyage se fera selon la dimension et la qualité des végétaux, seul l'agent municipal est habilité à prendre ces décisions,

Catherine BOTTERON



- Toute heure et toute demi-heure commencée est due,
- Le règlement devra s'effectuer par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

** Cette amende est à facturer uniquement lorsque les auteurs de ces incivilités sont identifiés par le maire, un agent assermenté ou par la gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve cette nouvelle tarification**

Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :

